



**AGE D'OR  
SERVICES**

Une présence active à vos côtés

**-50%**

de crédit d'impôt\*  
(hors coût des matières premières des repas)  
\* selon art.199 sexdecies du  
code général des impôts

## NOS SERVICES



**Assistance  
à la personne**



**Aide  
à domicile**



**Accompagnement**



**Petit jardinage**



**Petit bricolage**



**Portage  
de repas**



**Livraison  
à domicile**



**Téléassistance**  
en partenariat avec  
un téléassiste

## Aide ménagère

Complément d'évaluation et conditions particulières  
Secteur Argenteuil-Colombes-Vallée de Montmorency-Plaine de France

Les présentes conditions particulières ont pour objet de préciser les modalités spécifiques de la prestation d'aide ménagère, réalisée par notre agence Argenteuil-Colombes.

### Cadre de la prestation

Ce service s'adresse à tous les particuliers, sans condition notamment d'âge.

Les interventions d'aide ménagère concernent les tâches courantes d'entretien d'un domicile qui se trouve dans un état général correct : entretien courant des sols, hygiène de la cuisine et des sanitaires, soin du linge, vaisselle, petit rangement...

L'intervention peut aussi inclure, de façon accessoire, une promenade à pied dans le quartier. Si des achats sont réalisés à l'occasion de cette promenade, ils sont limités à un sac porté à une seule main et ne contenant pas de boissons.

### Services connexes

Si les tâches demandées dépassent l'entretien courant (intervention consacrée essentiellement aux vitres, lessivage des moquettes, nettoyage approfondi des intérieurs ou des hauts de meubles, grand nettoyage...), ou le bénéficiaire de l'intervention a des exigences spécifiques, nous pouvons bien entendu intervenir même avec ces particularités ! Demandez-nous le tarif « interventions spécialisées » par téléphone (01 34 34 06 46) ou par e-mail ([argenteuil@agedorservices.com](mailto:argenteuil@agedorservices.com)), mais pas auprès de l'intervenant.

Certaines de ces situations (notamment débarras, parasites, syndrome de Diogène, préparation de déménagement, lessivage des murs et plafonds...) dépassent le cadre législatif des Services à la Personne et nous pouvons alors nous coordonner avec un partenaire spécialisé dans ces problématiques (non éligible aux avantages fiscaux) ; consultez-nous pour plus de précisions sur ces questions complexes.

Les interventions d'aide ménagère peuvent être couplées avec nos autres services, chacun ayant ses propres modalités (nous consulter) :

- livraisons de courses (avec avance de frais – pas d'échange d'argent liquide)
- accompagnement véhiculé toutes distances (proposé aux personnes âgées, dépendantes, sous protection judiciaire ou en situation de handicap)
- assistance administrative
- bricolage, jardinage...

Ces différents services doivent être mis en place séparément ; les demandes ponctuelles ou récurrentes sont à faire auprès d'Age d'Or Services par téléphone (01 34 34 06 46) ou par e-mail ([argenteuil@agedorservices.com](mailto:argenteuil@agedorservices.com)), mais pas auprès de l'intervenant. Ils sont facturés selon leurs modalités propres, et pas au tarif « aide ménagère ».

## Modalités pratiques

Les missions d'aide ménagère récurrente doivent faire l'objet d'une évaluation suivie d'un devis-contrat, qui doit être approuvé par écrit (y compris par e-mail à [argenteuil@agedorservices.com](mailto:argenteuil@agedorservices.com)). Il mentionne la régularité des interventions (par exemple : « deux interventions par semaine d'une durée moyenne de trois heures »). Age d'Or Services intervient en mode « prestataire » et le contrat n'est donc pas lié à un intervenant spécifique.

Un cahier de liaison est déposé au domicile et permet la transmission d'informations vers la famille et les autres services intervenant au domicile. Tous les besoins d'évolution de la mission, ou de modifications ou de suspensions d'interventions doivent être transmis à Age d'Or Services par téléphone (01 34 34 06 46) ou par e-mail ([argenteuil@agedorservices.com](mailto:argenteuil@agedorservices.com)), mais pas auprès de l'intervenant, afin d'être efficacement retransmis aux différents intervenants amenés à se succéder sur la mission.

Les produits et matériels nécessaires à l'intervention sont fournis par le bénéficiaire. S'ils doivent être fournis par Age d'Or Services, ils vous sont alors refacturés.

## Tarif et facturation

Les temps d'intervention sont mesurés à la minute près selon le système de télégestion/géolocalisation intégré au téléphone mobile de l'intervenant, qui relève les heures réelles de début et de fin d'intervention. Ces temps d'intervention sont intégralement facturés, avec un minimum de facturation de deux heures par intervention. Ils comprennent tous les temps passés par nos intervenants à la disposition du bénéficiaire, y compris les temps passés hors de sa présence tels que courses et attentes (y compris attentes pour un bénéficiaire qui n'est pas disponible malgré les horaires qui avaient été convenus).

Plusieurs possibilités de prise en charge (APA, CNAV...) existent. Dans ce cas, vous ne réglez pas la partie de notre intervention qui est prise en charge par l'organisme, selon ce qui est indiqué sur la notification de plan d'aide. Consultez-nous pour la mise en place d'une prise en charge.

Aide ménagère classique Au prorata temporis	24,25 € par heure (22,05 HT – TVA 10%)	Extrait du barème des prix unitaires 2021, réservés aux particuliers. Prix TTC avant crédit d'impôt de 50%, dans les limites et plafonds de l'article 199 sexdecies du CGI. Crédit d'impôt non applicable aux résidents en EHPAD et domiciles non privés.  Prestations régies par les conditions générales de vente et le règlement de fonctionnement d'Age d'Or Services. Règlement à réception de facture. Pénalités de retard de règlement : 40 € par facture en retard + taux BCE + 10%.
Interventions spécialisées Au prorata temporis	37,50 € par heure (34,09 HT – TVA 10%)	
Frais de protection sanitaire (gants, masques...)	Courante : 0,50 € forfaitaire (0,45 € HT – TVA 10%) Intégrale : 4,00 € forfaitaire (3,63 € HT – TVA 10%)	
Frais de déplacement Pour chaque intervention de moins de 2 heures	8,00 € forfaitaire (22,05 HT – TVA 10%) (offert si 2 heures et +)	
Tarif majoré (entre 18h et 09h ; et les samedis, dimanches, fêtes)	50,00%	

Le règlement de la facture se fait sur facture mensuelle détaillée : par prélèvement automatique, par virement ou par chèque libellé à l'ordre d'AGE D'OR SERVICES.

Lu et approuvé par le bénéficiaire :  
Le A